

CADRE DU MÉMOIRE TECHNIQUE CONSULTATION N° 2025-05 LOT N°2

**MARCHE DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE SECURITE INCENDIE (LOT N° 2) DANS LES IMMEUBLES DE l’URSSAF Ile-de-France**

**PRINCIPE DU CADRE ET Éléments du mémoire technique**

Le candidat devra remettre un mémoire technique des dispositions qu’il se propose d'adopter pour l'exécution des prestations et comprenant obligatoirement les éléments ci-après énoncés.

Ce cadre est exhaustif : toutes les rubriques doivent être renseignées par le candidat qui n’a pas à produire d’autres informations que celles étant expressément sollicitées dans le présent cadre du mémoire. Il servira au jugement des offres.

Le mémoire devra être spécifique à ce projet et présenté de façon à bien faire apparaître chacun des points suivants et dans l’ordre dans lequel ils sont mentionnés.

Il ne devra pas excéder 30 pages recto hors annexes éventuelles

Le candidat est averti que l’acheteur ne demandera pas de complément au mémoire si ce dernier est trop succinct.

La note de chaque critère est pondérée à hauteur des pourcentages indiqués dans le règlement de consultation.

**Critère 1-Sous critère 1. Moyens humains et matériels affectés à l’exécution du marché**

**(*Critère pondéré à 20%*)**

Dans ce chapitre, le candidat apporte les informations nécessaires relatives aux moyens humains pour l’exécution des prestations ainsi que les précisions quant à l’organisation des équipes, aux rôles respectifs des intervenants et détaille sa proposition. Ces renseignements portent sur :

**1.1.1 : Moyens humains dédiés à l’exécution du marché**

* Organigramme de la société
* La liste nominative détaillée de toutes les personnes dédiées au marché, avec ou sans sous-traitance
* Diplômes, cv, titres d’habilitations, formations “constructeur”, avec temps de présences des personnes dédié au marché
* Gestion pour le remplacement des effectifs en cas de congés ou autres
* Descriptif des services supports (bureaux d’études, bureau des méthodes, service matériel)

**1.1.2 : Matériels dédies à l’exécution du marché**

* Les moyens matériels
* Les fiches techniques des outils et appareils de mesures utilisés pour la réalisation de l’ensemble des opérations définies au CCTP
* Les logiciels utilisés pour éditer des plans et réaliser des plannings
* Le candidat précise sa flotte de véhicules prévue pour l’exécution du marché

**Critère 1-Sous critère 2. Organisation – Maintenance préventive et corrective.**

**(*Critère pondéré à 30 %*)**

Dans ce chapitre, le candidat explicite les procédures d’intervention et l’organisation mise en œuvre. Il décrit précisément les éléments ci-après :

**1.2.1 : Maintenance préventive**

* Organisation – Planning (plages horaires proposées)
* Outil suivi de maintenance (détails des équipements, rapport, gammes de maintenance)
* Suivi du taux de disponibilité d’un équipement
* Suivi des autocontrôles
* Principales mesures prévues pour assurer la sécurité des interventions - Port des EPI et intervention en site occupé

**1.2.2 : Maintenance corrective (urgente, non-urgente et astreinte)**

* Procédures, les délais et les moyens pendant les heures ouvrés et en dehors
* Outil suivi de maintenance (intervention, détails des équipements, rapport)
* Délais pour fournir de pièces
* Délais d’intervention pendant les heures ouvrés et en dehors

**Critère 2. Moyens et actions en faveur du développement durable exprimés dans l’exécution de ce contrat**

**(Sous-*Critère pondéré à 10 %*)**

* Présentation du schéma d’organisation et de gestion des déchets précisant la méthode de prévention de la production des déchets, la méthode de tri, et la méthode d’élimination des matériels ainsi que le recyclage des emballages et des consommables.

* Mesure mis en place pour sensibiliser ces collaborateurs.